

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION n°2011 - 093

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 28
Date de convocation :
22 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

Absents : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rapporteur : Angèle ABBATTISTA

Objet : Education – Jeunesse – Tarifs des activités en Accueil de loisirs

Angèle ABBATTISTA propose que les activités destinées aux jeunes de 11 à 15 ans non révolus soient rattachées à compter du 1^{er} décembre 2011 au centre de loisirs 3 -11 ans.

Le prix proposé aux familles correspond au prix d'une journée ou demie-journée de centre de loisirs selon leur quotient familial CAF.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE la mise en application des tarifs accueil de loisirs enfance pour les 11 – 15 ans.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 décembre 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER

